

Die Senatorin für Kinder und Bildung
Rembertiring 8-12 · 28195 Bremen

An
Eltern / Sorgeberechtigte

Auskunft erteilt:
Kita-Hotline (Elternservice)
Tel. 0421 361 - 92000
Mo & Do: 09:00 - 11:00
Di & Mi: 13:30 - 15:30
E-Mail:
tagesbetreuung@kinder.bremen.de
Bremen,

 Avis important :

Ceci est une traduction.

Vous avez reçu la lettre officielle en allemand par courrier postal. Cette traduction aide à la compréhension.

Le nom de votre enfant et les noms des trois crèches figurent uniquement dans la lettre allemande.

Votre enfant n'a pas participé au test de langue (PRIMO) et reçoit une place en crèche

Chers parents,

Votre enfant ira probablement à l'école l'année prochaine. Pour qu'un enfant puisse bien apprendre, il est important qu'il parle et comprenne bien l'allemand.

C'est pourquoi votre enfant a passé le test de langue PRIMO.

Ce test permet de vérifier si un enfant parle et comprend suffisamment bien l'allemand pour être bien préparé à l'école.

Votre enfant n'a pas obtenu suffisamment de points à ce test. Il a donc besoin d'aide pour apprendre l'allemand.

Qu'est-ce que cela signifie pour votre enfant?

Votre enfant doit désormais obligatoirement fréquenter une crèche. Il y recevra un soutien pour apprendre l'allemand. Cela lui permettra de bien se préparer à l'école.

Nous avons inscrit votre enfant dans trois crèches proches de chez vous.

Les crèches prendront contact avec vous. Vous devez signer un contrat pour votre enfant dans l'une des crèches.

Votre enfant a-t-il déjà une place en crèche?

Si votre enfant fréquente déjà une crèche, veuillez me le faire savoir.

Écrivez un e-mail à: ✉ tagesbetreuung@kinder.bremen.de

Ou appelez : ☎ **0421 - 361 92 000**

Autres informations:

La fréquentation de la crèche est gratuite.

Cependant, si votre enfant reste à la crèche 5 heures ou plus, il y recevra un déjeuner. Le déjeuner coûte 45 euros par mois.

Si vous n'êtes pas d'accord:

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'obligation pour votre enfant d'aller à la crèche en raison du résultat du test, vous pouvez déposer un recours auprès du tribunal administratif de Brême.

Vous avez un mois à compter de la réception de cette lettre pour le faire. Vous pouvez écrire au tribunal ou vous y rendre en personne pour exprimer votre opposition.

L'adresse est:

Verwaltungsgericht der Freien Hansestadt Bremen

Am Wall 198

28195 Bremen

INFORMATION SUR LES RECOURS

Un recours contre cette décision peut être formé dans un délai d'un mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de la Ville libre hanséatique de Brême, Am Wall 198, 28195 Brême. Le recours doit être introduit par écrit ou déclaré au greffe du tribunal.

Cordialement,

Pour ordre

Signé: Sabine Hauptmann

.